

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 10 (1952)

**Heft:** 4

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sionnelles, elles, ne sont pas toujours capables de prendre des décisions dans l'intérêt général ; elles ne dominent pas suffisamment la situation. Elles n'ont pas assez la juste perspective des choses et des intérêts en cause et elles sont portées à ne considérer que leurs problèmes et à en exagérer l'importance.

Vu de l'extérieur par un simple citoyen, le pouvoir politique doit être assez indépendant pour juger et assez fort pour diriger. Mais son indépendance est fonction de son autorité. Actuellement, l'Etat légifère trop facilement ; son autorité en pâtit et avec elle tout le pays, car, ainsi que l'a écrit Somary, « plus il y a de lois ou d'arrêtés, moins il y a de droits » et « moins une thèse est fondée, plus elle est défendue avec passion ». L'exemple de la loi sur le contingentement du tabac en est l'illustration. L'Etat vient de se lier pour huit ans. Le même résultat économique aurait pu être atteint par la voie d'une entente entre les intéressés, sous la forme d'un cartel. L'Etat aurait pu exercer son contrôle avec une totale indépendance et une plus grande autorité que maintenant bridé qu'il est, lui aussi, par la loi, comme du reste les entreprises qui en plus viennent de perdre une nouvelle parcelle de liberté.

Le baron Louis, ministre des finances sous la Restauration, disait déjà : « Faites-nous de bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances. » Cette exigence d'une bonne politique n'implique-t-elle pas de la part des hommes d'Etat non seulement une connaissance approfondie des hommes, mais aussi et surtout une connaissance parfaite des problèmes à résoudre, si compliqués qu'ils puissent être, particulièrement sur le plan économique ? À tous les échelons, la politique est un grand art, qui devrait toujours être réservé à une élite. Puisse-t-elle en Suisse ne jamais tomber au rang d'un simple métier.

## SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO

G.-A. Schaefer, adm.

LAUSANNE

12 bis place St-François

Tél. 23 66 22

● Spécialistes en matière fiscale

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de révision au sens des articles 732, 764 et 874 C. O.

Discretion absolue